

FRANCE. — XVII^E SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES; 1660-1690.

INFANTERIE.

1660.

N° 10. — Officier.

L'uniforme n'est pas encore bien établi chez les officiers; l'insigne de leur grade consiste surtout dans la pique et le hausse-col; encore ce dernier ornement ne paraît-il que dans les revues.

1667.

N° 1. — Piquier.

Uniforme gris-bleu; baudrier en cuir de vache pour suspendre le sabre; sac en bandoulière. Chaque compagnie avait ses piquiers et ses mousquetaires.

N°s 2, 3 et 4. — Mousquetaires.

Habits gris-blanc, gris-bleu et marron, avec bas, nœuds d'épaules et parements de diverses couleurs. Bandoulières où pendent des *coffins*, cartouches en bois ou en cuir contenant chacune un coup de poudre. Baudrier pour l'épée.

Ce n'est qu'en 1670 que paraissent les premiers fusils dans l'armement d'ordonnance.

1685.

N° 8. — Officier aux gardes.

Le nom d'officier *aux* gardes était spécialement affecté aux officiers des gardes-françaises, tandis qu'on donnait celui d'officier *des* gardes aux officiers des gardes du corps.

Habit bleu-turquin, doublé et parementé de rouge; culotte et bas écarlates. Esponton.

N° 12. — Officier en costume d'hiver.

Chapeau orné d'une plume blanche; les cheveux ont encore la cadenette; manteau écarlate; justaucorps bleu en drap de Hollande et galonné, parements brodés de fils d'or; bas gris-bleu; manchon attaché à l'écharpe.

1688.

N° 9. — Officier de milice.

Justaucorps gris à parements bleus.

1694.

N° 11. — Officier général.

Chapeau à plumes blanches. Veste rouge galonnée d'or. Habit bleu à larges parements rouges. La cuirasse était le signe du commandement supérieur, avec lequel on figurait dans les états-majors. Bottes fortes.

1696.

N° 5. — Tambour du régiment de Joyvac.

Les tambours, comme les musiciens, ne portaient pas le costume régulier des hommes du corps auquel ils appartenaient; leur uniforme était généralement aux couleurs du colonel.

Le régiment de Joyvac, levé en 1696 par le marquis de Joyvac, se composait de dix compagnies.

N° 6. — Grenadier.

Habit bleu parementé de rouge; veste, culotte et bas écarlates. Les grenadiers avaient des bretelles à leur fusil afin de le porter sur le dos lorsqu'il fallait lancer des grenades. Ces fusils étaient munis de baïonnettes à manches de buis qui se fixaient dans le canon de l'arme après avoir tiré. Gibecière remplie de grenades, dite la *grenadière*. Petite hache.

N° 7. — Sergent du régiment de Provence.

Dans le régiment de Provence et celui de Mortemart, les sergents avaient une tenue différente de celle des soldats; leur uniforme était rouge, et cette couleur éclatante faisait de ces malheureux sous-officiers autant de points de mire pour l'ennemi.

Leur hallebarde avait une longueur de six pieds et demi.

Le régiment de Provence, qui devint dans le courant du dix-huitième siècle le régiment de Monsieur, avait été formé en 1674.

L'infanterie, notablement réduite après la paix des Pyrénées, commença à être réorganisée par Louis XIV à partir de 1661 : la discipline fut établie et rigoureusement maintenue ; les soldats, bien vêtus et équipés avec soin, reçurent régulièrement leur solde. L'effectif de l'arme, augmenté pendant les guerres que le roi entreprit contre l'Espagne et la Hollande, était de cinquante-six régiments y compris les dix *vieux corps* et les régiments du Roi, Royal, d'Anjou, Dauphin et de la Reine. Ce nombre ne fit qu'augmenter ; car, d'après l'État de France de 1694, l'infanterie des armées royales comptait à cette dernière époque, cent cinquante-trois régiments parmi lesquels il y avait quarante régiments étrangers, savoir, onze Irlandais, dix Suisses, cinq Italiens, six Allemands, trois Wallons et Luxembourgeois, deux Lorrains et un Danois (Royal-Danois) ; il y avait de plus un certain nombre de compagnies franches, françaises et suisses.

Une des principales innovations du règne fut l'organisation des grenadiers. Destinés à lancer la grenade, comme leur nom l'indique, ils parurent d'abord dans le régiment du Roi où on en mit quatre dans chaque compagnie. Lorsqu'on commença les préparatifs de la guerre de Hollande (1672), les trente premiers régiments d'infanterie eurent chacun leur compagnie de grenadiers ; dans la suite, tous les régiments en possédèrent, puis chaque bataillon.

Le recrutement des troupes ne se faisait qu'au moyen d'enrôlements volontaires ; mais, lorsque survinrent les revers de 1688 et de 1701, le roi leva pour la défense du territoire vingt mille cinquante hommes de milice divisés en trente régiments ; chaque régiment portait le nom de son colonel auquel on ajoutait celui de milice de telle province.

Ces régiments se recrutaient par voie d'élection : les habitants de chaque localité étaient convoqués pour désigner parmi eux un ou plusieurs miliciens qui devaient être équipés aux frais de la paroisse. La durée du service était de deux ans. Si le milicien se mariait en quittant les drapeaux, on l'exemptait de tailles pendant deux ans, à partir de sa libération.

On choisissait les officiers parmi la noblesse du pays et les gens vivant *noblement*.

Les régiments de milice, destinés dans l'origine à la défense des places fortes, sollicitèrent souvent l'honneur de servir en campagne. Plusieurs de ces régiments furent incorporés dans l'armée active et se firent remarquer à la bataille de la Marsaille (1693) ainsi qu'au siège de Barcelone (1697).

Pendant la guerre de succession (1701-1713), les miliciens qu'on leva ne furent pas enrégimentés.

En 1670, lorsque parurent les premiers fusils, on n'en donna que quatre par compagnie ; une ordonnance défendait de dépasser ce nombre « parce qu'il y avait du danger dans le maniement de ces armes ». La majorité de la compagnie se composait alors de piquiers et de mousquetaires, lesquels, depuis 1660, n'avaient plus besoin de la fourchette pour mettre leur arme en joue.



FRANCE XVII^E SIECLE
 FRANCE XVIITH CENTY FRANKREICH XVII^{TES} JAHRH
 FU

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Lestel lith.

En 1692, chaque compagnie eut autant de fusiliers que de mousquetaires.

C'est le sieur Martinet, colonel du régiment du Roi et en même temps inspecteur-général de l'infanterie, qui introduisit dans l'armée l'usage des baïonnettes ou *couteaux bayonnais*, connus comme armes de main avant qu'on ne songeât à en combiner l'usage avec celui du mousquet. Cette idée, due à M. de Puységur, n'était d'ailleurs pas nouvelle; sous Gustave-Adolphe, les Suédois avaient imaginé de fixer au bout de leurs mousquets des lames d'épées dites *plumes suédoises* ou *soies de cochon* (probablement dans le sens de porc-épic).

L'invention de la cartouche de 1683 avait amené la suppression des larges et pesantes bandoulières auxquelles pendaient les étuis de charge. La bandoulière fut remplacée par une lanière de buffle suffisante pour soutenir la giberne en forme de gibecière qui contenait à la fois les cartouches, les balles et la poudre d'amorce, car ce n'est que bien plus tard qu'on eut l'idée d'enfermer la balle dans la cartouche et de tirer l'amorce de celle-ci en la déchirant.

Ce ne fut qu'en 1698 et 1700 que l'ancien mousquet à mèche fut définitivement remplacé par le fusil dit à *silex*. Huit ans plus tard, la pique disparut aussi des armées françaises; la baïonnette mise au bout du fusil en tint lieu et devint d'un usage général.

L'armement des officiers était la pique de dix pieds qu'ils conservèrent jusqu'en 1690, année où on leur donna l'esponton, demi-pique, dont le fer, généralement de petite dimension, se rapproche de la forme des pertuisanes à petits oreillons. Cette arme se maintint parmi les officiers jusqu'au règne de Louis XVI.

Les sergents avaient une hallebarde d'une longueur de six pieds et demi.

Dès les premières années de son règne, Louis XIV avait commencé à élaborer des règlements concernant les habits militaires. En 1667, on voyait déjà quelques régiments en gris-blanc, en gris-brun, en marron, avec des bas, des nœuds d'épaule et des parements de diverses couleurs. Lorsque l'armée française entra en campagne contre la Hollande, toute l'infanterie était vêtue uniformément.

Dans la seconde partie de ce long règne, le costume militaire devint celui auquel on vit tout le monde se conformer depuis 1685. Les couleurs elles-mêmes furent pour les troupes ce qu'elles étaient pour les particuliers, c'est-à-dire de teintes neutres relevées par l'éclat des doublures. Au drap gris, brun, isabelle ou noisette, qui formait l'étoffe du justaucorps, on opposa des revers blancs, jaunes, rouges, verts ou bleus, le plus souvent avec des culottes et des bas appareillés aux revers.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les officiers de toutes les armes manifestèrent une certaine répugnance pour porter l'uniforme de leur corps. Les gravures des Bonnart, Mariette, etc., nous les montrent couverts de vê-

tements de fantaisie richement brodés et galonnés en dépit des édits. En hiver, ils portaient des manteaux d'écarlate et des manchons attachés à leur écharpe.

Une ordonnance du 25 mars 1672 défendait à tous chefs et officiers de troupes, même aux généraux, de porter sur leurs habits, casaques, justaucorps, baudriers et gants, caparaçons de chevaux, couvertures de mulets, etc., aucune dentelle, galon, frange, cannetille, *porfillure* et autre agrément d'or ou d'argent. Les tableaux et les gravures du temps prouvent que cette défense n'était pas observée.

Vers la fin du règne, les officiers voulurent bien s'astreindre à une tenue uniforme; les écrivains de l'époque remarquent comme une chose digne d'attention qu'au camp de Compiègne, en 1698, on vit tous les officiers porter l'uniforme de leur corps.

Les n^{os} 1, 2, 3 et 4 sont tirés des tableaux de Lebrun et de Van der Meulen appartenant au Musée de Versailles.

Les n^{os} 5, 6 et 7 ont été empruntés, quant au dessin, au Recueil de Guérard, et pour les couleurs, à l'Histoire du régiment de Provence.

Les n^{os} 8, 9, 11 et 12 proviennent de la collection Bonnard et des gravures du temps.

Le n^o 10 figure dans une gravure de Sébastien Leclerc, d'après un tableau de Van der Meulen.

Voir, pour le texte : MM. de Noirmont et Alf. de Marbot, Costumes militaires français. — Penguilly-l'Haridon, Catalogue du Musée d'artillerie. — Quicherat, Histoire du Costume en France. — Général Susane, Histoire de l'infanterie française.

